

## Nos partenaires associatifs



05 53 61 55 93



Tel 06 71 77 37 02



05 53 06 11 73



05 53 35 90 90

## Nos partenaires institutionnels

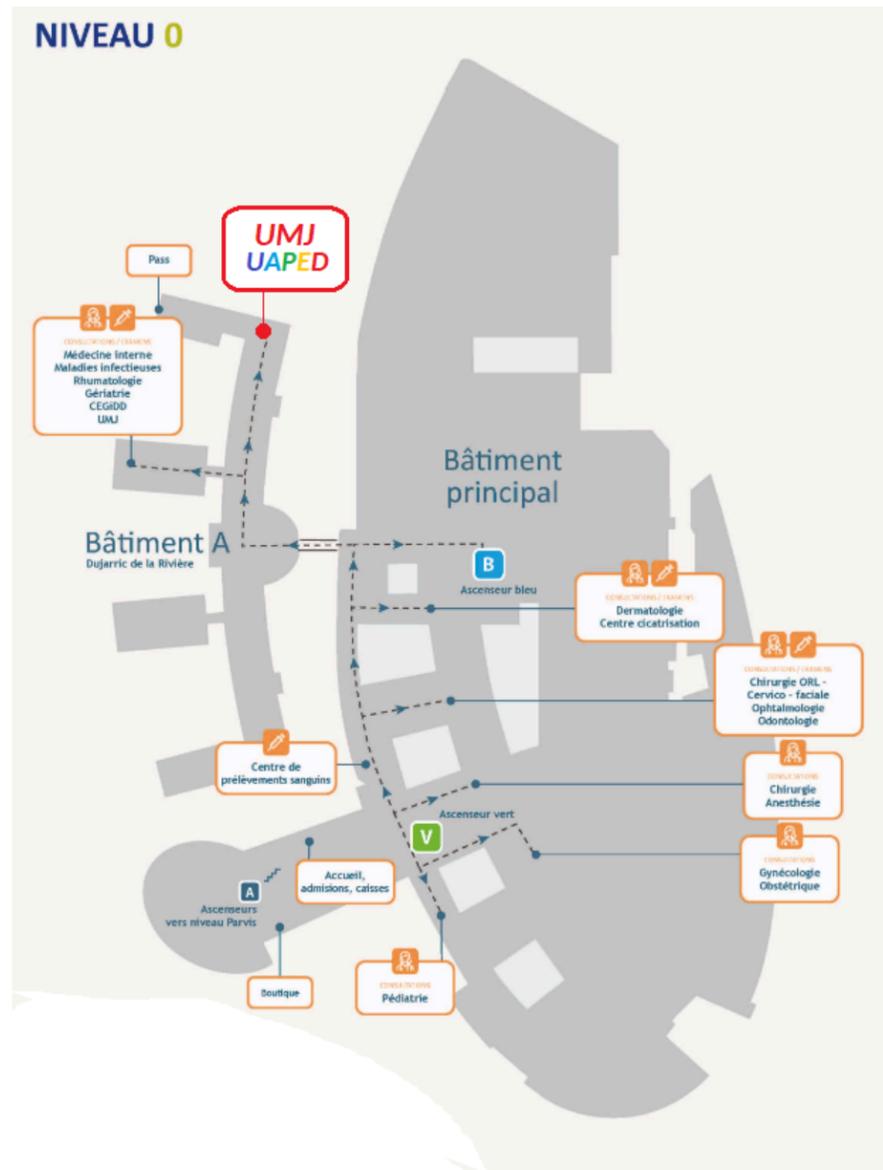


## Plateformes et numéros utiles en cas d'urgence



## Plan d'accès

Les bureaux de l'UAPED sont situés à l'Unité Médico Judiciaire, bâtiment A, niveau 0



Du lundi au vendredi de 9h à 17h

05.53.45.31.14

uaped@ch-perigueux.fr

80 avenue Georges Pompidou  
24000 PERIGUEUX



# Qu'est-ce qu'une UAPED ?

Un lieu d'accueil, d'écoute prenant en charge des enfants et adolescents de moins de 18 ans victimes de violences, maltraitances ou négligences.

Une unité offrant un **environnement sécurisant** où chaque mineur bénéficie d'une évaluation adaptée à ses besoins spécifiques, visant à allier soins et protection.

Une **étroite collaboration** avec les services judiciaires, les forces de l'ordre, les acteurs de la protection de l'enfance, ainsi que l'unité médico-judiciaire, la pédiatrie, les urgences pédiatriques et les services de pédopsychiatrie du CHP

Les mineurs sont orientés vers l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger **sur rendez-vous**, par les **familles**, les **professionnels de santé** ou sur **réquisition judiciaire**.

L'UAPED sert de ressource pour les professionnels confrontés aux problématiques de violences faites aux mineurs et propose des interventions d'information et de sensibilisation.

## L'équipe

- Une secrétaire
- Une infirmière
- Une psychologue



# Champs d'intervention

## Au cours d'une procédure judiciaire

Lorsque les autorités judiciaires engagent une procédure, le mineur est orienté vers l'UAPED pour :

- Une **audition filmée** : Une salle d'audition « Mélanie » dédiée, permettant aux enquêteurs d'entendre le mineur dans un environnement approprié à son âge, sécurisé, avec l'assistance de professionnels formés pour préserver son bien-être tout en répondant aux exigences de l'enquête judiciaire.

## Salle d'audition Mélanie



Elle est située dans le bâtiment principal, 2eme étage, en Pédiatrie.

- Un **examen médico-légal et/ou psychologique** : Effectuer des constatations des lésions éventuelles et évaluer un potentiel retentissement psychologique des violences.

## Hors procédure judiciaire



En cas de suspicions de violences ou de violences avérées, l'équipe de l'UAPED s'engage à :

- Prendre en charge de manière réactive et personnalisée **le mineur et sa famille**.
- Accueillir la souffrance de l'enfant et de son entourage en lien avec les violences
- **Accompagner la famille** au dépôt de plainte
- **Protéger l'enfant** : Aide à la mise en œuvre, si nécessaire, de mesures de protection administrative ou judiciaire
- **Faciliter** l'accès aux examens médico-légaux sur réquisition judiciaire : lien avec l'UMJ
- **Favoriser** l'accès aux soins : coordonner le parcours de soins avec les services de pédiatrie et des urgences pédiatriques

